

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT DÉLÉGATIONS DE FONCTION
ET DE SIGNATURE
À BRUNO LOMBARDO, 8^{ÈME} ADJOINT AU MAIRE**

N° A24-085

5.4

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°DEL24-107 du 28 novembre 2024 portant élection du Maire ;
VU la délibération n°DEL24-108 du 28 novembre 2024 portant élection des adjoints ;
CONSIDÉRANT que Monsieur Bruno LOMBARDO a été élu 8^{ème} adjoint ;

ARRÊTE

Article 1 – Monsieur Bruno LOMBARDO, 8^{ème} adjoint, est délégué au patrimoine communal et aux travaux.

Article 2 – Une délégation de signature lui est conférée pour accomplir les actes et missions relatifs à ce domaine de compétence, et notamment :

- participer aux réalisations nouvelles (bâtiments, voiries)
- suivre, avec la direction générale déléguée cadre de vie et patrimoine, les opérations de travaux en régie municipale,
- participer à la définition et au suivi des aménagements en matière d'espaces verts et paysagers,
- coordonner les opérations de voirie réalisées par Toulouse Métropole sur le territoire communal.

Article 3 – En l'absence du Maire, et suivant l'ordre du tableau du conseil municipal, il sera également délégué pour délivrer tous certificats, toutes pièces et tous actes administratifs.

Article 4 – Le Directeur Général des Services de la ville de Tournefeuille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

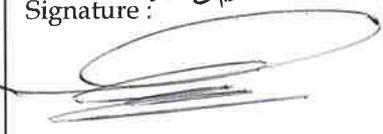
Article 5 – Le présent arrêté abroge l'arrêté n°A20-027 du 6 juillet 2020.

Article 6 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune.
Copie en sera adressée à l'intéressé, et au Préfet de la Haute-Garonne.

Accusé de réception en préfecture 031-213105570-20241128-A24-085-AR Date de télétransmission : 29/11/2024 Date de réception préfecture : 29/11/2024
--

Article 7 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Fait à Tournefeuille, le 28 novembre 2024

Notifié à l'intéressé, Date : 28/11/2024 Signature : 
--

Le Maire,

Frédéric PARRE

Accusé de réception en préfecture 031-213105570-20241128-A24-085-AR Date de télétransmission : 29/11/2024 Date de réception préfecture : 29/11/2024
--